



## L'égalité entre les femmes et les hommes : au-dessus de tout accommodement !

Le mandat de la commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles est de dresser un portrait des pratiques d'accommodements au Québec, d'en analyser les enjeux et de formuler des recommandations au gouvernement pour que ces pratiques d'accommodements soient conformes aux valeurs de la société québécoise.

L'Afeas, depuis sa fondation en 1966, a pour mission de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société. Avec ses 12 000 membres, elle accomplit son mandat par l'éducation et l'action sociale afin que les femmes québécoises et canadiennes obtiennent des droits égaux à ceux des hommes et que ces droits trouvent une application concrète dans la vie quotidienne, tant personnelle, professionnelle que sociale.

**Conséquemment, dans le cadre de la présente consultation,**

**l'Afeas choisit de prendre position pour l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Depuis 1960, le Québec a changé de façon drastique. Le Québec d'aujourd'hui, même s'il reste du chemin à faire, est reconnu comme une société égalitaire, à caractère social. Il reçoit chaque année de nombreux immigrantes et immigrants qui cherchent au Québec une terre d'accueil où ils pourront vivre libres et sans discrimination, où les femmes et les hommes sont égaux et où la liberté de religion est respectée, même si elle n'est pas celle de la majorité.

Depuis 1960, l'égalité entre les femmes et les hommes a fait un grand pas en avant. De l'autorité paternelle, le Québec est passé à l'autorité parentale partagée également entre les femmes et les hommes responsables de la famille. De «mineures», les femmes sont devenues des sujets de droit «capables» de jouir pleinement de leurs droits. Elles peuvent être élues dans les instances démocratiques et, comme les hommes, faire valoir ces droits devant les instances concernées, entre autres les tribunaux civils québécois et canadiens.

En 2007, la laïcité, la primauté du français et l'égalité entre les femmes et les hommes sont trois valeurs au cœur de la société québécoise. Le Québec ne peut revenir là-dessus.

À la lumière des différents événements hautement médiatisés depuis un an, l'Afeas considère qu'il est temps de clarifier les notions d'«accommodement raisonnable» et d'«ajustement concerté», de définir et de promouvoir clairement les droits et les responsabilités des tous les membres de la société québécoise et de développer un cadre de référence avec des outils pour aider les gestionnaires des institutions publiques et privées dans leurs prises de décisions face aux demandes qui leur sont faites dans ce domaine.

C'est pourquoi, l'Afeas recommande de :

- adopter une législation qui permettrait la protection des droits et coutumes de notre collectivité, l'égalité entre les sexes et obligerait toutes les Québécoises et tous les Québécois à respecter ces principes ;
- faire de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes un des angles majeurs du rapport final de la Commission ;
- rendre visible les femmes comme les hommes dans le langage et dans les données statistiques de tous les documents de recherches et le rapport final de la Commission.